

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

CENTRES SOCIAUX FRANCOISE DOLTO LA SOIE - MONTABERLET

Siège associatif
1 rue Pégoud
69150 DECINES

Exercice clos le 31 décembre 2023

Grant Thornton

SAS d'Expertise Comptable et
de Commissariat aux Comptes
au capital de 2 297 184 €
inscrite au tableau de l'Ordre de la région
Paris - Ile de France et membre de la
Compagnie régionale de Versailles et du
Centre
RCS Nanterre B 632 013 843
44, quai Charles de Gaulle
CS 60095
69463 Lyon cedex 06

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

CENTRES SOCIAUX FRANCOISE DOLTO LA SOIE – MONTABERLET Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **CENTRES SOCIAUX FRANCOISE DOLTO LA SOIE - MONTABERLET** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons réalisé notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de

comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 29 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes
Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Luc Williamson
Associé

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2023

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	26 205	15 994	10 211	14 446
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT				
CONCES. BREVETS LICENCES LOGICIELS DROITS & VAL SIMILAIRES	26 205	15 994	10 211	14 446
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
AVANCES ET ACOMPTES (INCORPORELLES)				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	226 520	168 205	58 315	79 490
TERRAINS				
CONSTRUCTIONS				
INSTALLATION TECHNIQUE, MAT ET OUTILLAGE INDUS.	226 520	168 205	58 315	79 490
IMMOBILISATIONS EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	64 805		64 805	67 154
PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS	63 425		63 425	65 774
AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 380		1 380	1 380
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	317 529	184 199	133 330	161 089
STOCKS ET EN-COURS				
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
PRODUITS INTERMEDIAIRES ET FINIS				
MARCHANDISES				
CREANCES D'EXPLOITATION	431 364		431 364	318 454
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	64 422		64 422	3 259
CREANCES RECUES PAR LEGS ET DONATIONS				
AUTRES CREANCES	366 942		366 942	315 196
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	308 362		308 362	284 770
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	8 005		8 005	7 176
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	747 730		747 730	610 400
FRAIS D'EMISSION DES EMPRUNTS (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS DES OBLIGATIONS / EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	1 065 260	184 199	881 061	771 489

Passif			31/12/2023	31/12/2022
			Montant	Total
FONDS PROPRES				
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE				
FONDS PROPRES STATUTAIRES				
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES				
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE				
FONDS PROPRES STATUTAIRES				
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES				
ECART DE REEVALUATION				
RESERVES				
RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES				
RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE			143 000	143 000
AUTRES RESERVES				
REPORT A NOUVEAU			320 702	444 635
EXEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE			88 563	-123 933
SITUATION NETTE (1)			552 265	463 702
AUTRES FONDS				
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			3 607	4 070
PROVISIONS REGLEMENTEES				
TOTAL AUTRES FONDS (2)			3 607	4 070
TOTAL FONDS PROPRES (1 + 2)			555 872	467 772
FONDS REPOTES LIES AUX LEGS ET DONATIONS				
FONDS DEDIES				
TOTAL FONDS REPOTES ET DEDIES (3)				
PROVISIONS POUR RISQUES				
PROVISIONS POUR CHARGES			9 599	5 138
TOTAL PROVISIONS (4)			9 599	5 138
DETTES				
DETTES FINANCIERES				
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILES (TITRES ASSOCIATIFS)				
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDIT				
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS			21 200	18 713
DETTES D'EXPLOITATION				
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES			8 752	-5 724
DETTES DES LEGS OU DONATION				
DETTES FISCALES ET SOCIALES			197 643	227 525
DETTES DIVERSES				
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES				
AUTRES DETTES			29 415	39 350
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			58 580	18 716
TOTAL DETTES (5)			315 590	298 579
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)				
TOTAL GENERAL			881 061	771 489

COMPTE DE RESULAT AU 31 DÉCEMBRE 2023

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31/12/2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
COTISATIONS	3 129		5 632
VENTES DE BIENS			
DONT VENTES DE DONS EN NATURE			
VENTES DE PRESTATIONS DE SERVICE	1 273 413		1 219 544
DONT PARRAINAGES			
VENTES DE BIENS ET SERVICES		1 273 413	1 219 544
CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	704 649		745 571
VERSEMT. DES FONDATEURS OU CONSOMMAT. DOTATION CONSOMPT.			
RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
DONS MANUELS			
MECENATS			
LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE			
CONTRIBUTIONS FINANCIERES	19 530		12 107
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS		724 179	757 678
REPRISES / AMORT., DEPRECIAT. PROV. ET TRANSFERT CHGS	50 151		56 320
UTILISATIONS DES FONDS DEDIES			
AUTRES PRODUITS	2 593		19 661
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		2 053 465	2 058 834
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	361 200		396 318
AIDES FINANCIERES			
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	97 024		98 742
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 193 391		1 305 693
CHARGES SOCIALES	326 951		340 292
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	26 400		21 471
DOTATIONS AUX PROVISIONS	9 599		5 138
REPORTS EN FONDS DEDIES			
AUTRES CHARGES	5 958		788
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (2)		2 020 523	2 168 443
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)		32 943	-109 609

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31/12/2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	3 665		1 446
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGE			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		3 665	1 446
CHARGES FINANCIERES			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES			
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (4)			
RESULTAT FINANCIER (3-4)		3 665	1 446
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	49 639		518
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	3 656		816
REPRISES SUR PROVISIONS, DEPRECIATIONS ET TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (5)		53 295	1 334
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	932		17 013
SUR OPERATION EN CAPITAL			
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, AUX DEPRECIATIONS ET AUX PROVISIONS			
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (6)		932	17 013
RESULTAT EXCEPTIONNEL (5-6)		52 363	-15 679

	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31/12/2022
	Montant	Total	Total
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS (7)			
IMPOTS SUR LES BENEFICES (8)	408		91
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5)		2 110 425	2 061 614
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+7+8)		2 021 863	2 185 547
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE		88 563	
SOLDE DEBITEUR = PERTE			123 933
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
DONS EN NATURE			
PRESTATION EN NATURE	246 518		239 204
BENEVOLAT			
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		246 518	239 204
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
SECOURS EN NATURE			4651
MISES A DISPOSITION GRATUITE DE BIENS	232 912		226 776
PRESTATION EN NATURE	13 605		12 427
PERSONNEL BENEVOLE			
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		246 518	239 204

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE			
Répartition par nature de charges		Répartition par nature de ressources	
TOTAL (871)	0	871 - Prestations en nature	
860 - Secours en nature		871500 - PRESTATION EN NATURE VILLE	246 518
860600 - XXXEAU-GAZ-ELEC.-CHAUFF.-AUTRES FOURNIT	0	TOTAL (864)	246 518
TOTAL (860)	0		
861 - Mise à disposition gratuite de biens			
861200 - EAU-GAZ-ELECTRICITE-CHAUFFAG-AUTRES FOUR	1 298		
861300 - LOCAUX ET CHARGES LOCATIVES	222 910		
861500 - ENTR./REP.-MAINTEN.-ASSURANCE	8 704		
TOTAL (861)	232 912		
862 - Prestations			
862100 - PERSONNEL MIS A DISPOSITION GRATUITEMENT	10 897		
862800 - DEP. DU PERSO. ET AUTRES SERVICES EXTER.	2 708		
TOTAL (862)	13 605		
864 - Personnel bénévole			
864100 - XXXPERSONNEL MIS A DISPOS GRATUIT	0		
Total charges contributions volontaires	246 518	Total produits contributions volontaires	246 518

Détail des charges supplétives par centre	Françoise Dolto	La Soie - Montaberlet
Loyers 1 an	161 068.02	61 560.60
Personnel mis à disposition	0	10 897.23
Fluides	0	0
Maintenance, réparations installations thermiques	0.00	278.43
Entretien du bâtiment	5 520.33	0
Location mobilière	190.24	91.36
Fournitures diverses	1 298.31	0.00
Assurances	2062.50	842.50
Frais de télécommunications	450.06	249.60
Autres services extérieurs	0.00	132
Etudes et recherches	396.78	507.80
Annonces et insertions	972	0.00
Totaux :	171 958.24	74 559.52
	246 517.76	

LES ÉLÉMENTS COMMENTÉS DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU BILAN

I - FAITS MAJEURS, PRINCIPES COMPTABLES, METHODES

Les faits significatifs au cours de l'exercice

- difficulté croissante à recruter du personnel d'animation principalement
- arrêt de certaines activités socioculturelles du fait du manque de participants
- poursuite du plan de retour à l'équilibre
- fermeture du dispositif « A la sortie de l'école » du centre Dolto.
- fermeture des deux centres sociaux deux semaines pendant les vacances d'été.
- licenciements du fait d'arrêt d'activités socioculturelles et de l'arrêt du dispositif « A la sortie de l'école » de Dolto
- subvention exceptionnelle de la CAF de 25k€
- Mise en place du nouveau logiciel de facturation I- Noé
- trésorerie très dégradée en stagnation
- nouvelle COG CAF connue en fin d'année et rétroactive au 1/1/2023
- nouvel avenant 10.22 mise en place au 1/1/2024
- déménagement du centre Dolto prévu durant l'été 2024, importants décaissements et investissements à prévoir

Principes, règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

Application du règlement ANC n° 2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Version intégrant l'article 1er du règlement ANC n° 2019-04 et le règlement ANC n° 2020-08.

Méthode utilisée concernant les immobilisations

L'analyse des actifs immobilisés à l'ouverture de l'exercice et en cours d'exercice n'a pas mis en évidence de composants significatifs.

Mesure de simplification pour les Associations : maintien de l'amortissement sur la durée d'usage. Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions) T.T.C.

* Amortissement des immobilisations incorporelles :

- *logiciels* : linéaires 3 ans

* Amortissement des immobilisations corporelles :

- *aménagements, agencements divers* : linéaire 10 ans
- *matériels d'activités* : linéaire 3 à 5 ans
- *matériels informatiques* : linéaire 3 à 5 ans
- *matériels de bureau* : linéaire 3 à 5 ans
- *meublier* : linéaire 5 à 10 ans
- *matériel de transport* : linéaire 5 ans

II - NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

Immobilisations

Cette année, nous avons acquis deux nouveaux modules Aiga, un pour l'élaboration budgétaire et un pour la mise en place du nouvel avenant 10.22.

Il n'y a pas eu de réévaluation d'immobilisations cette année.

De nombreuses mises au rebut du fait du déménagement en 2024 du centre Dolto.

Pas de cession.

Concernant les immobilisations financières, pas de prêts au personnel cette année.

Sont toujours inscrits à l'actif du bilan les dépôts et cautionnements suivant :

- dépôt et cautionnement : Mokamatic 36 clés machine à cafés 180,00 €
- dépôt et cautionnement : MB France garantie installation tél. F.Dolto 1.200,00 €

Concernant le prêt consenti à Amallia dans le cadre du 1% logement notons que tous les ans, l'Association verse une somme à l'organisme. Au bout de 20 ans cette somme lui est restituée. Depuis 2020, notre effectif étant passé en dessous du seuil de 50 salariés nous sommes exonérés de cette contribution.

Nous constatons que nos investissements sont vieillissants et que nous investissons peu. Cela s'explique par le fait qu'un projet de reconstruction et relocalisation du centre social F. Dolto est prévu courant 2027. En attendant de pouvoir intégrer de manière définitive ces nouveaux locaux, nous allons courant 2024, intégrer des locaux provisoires.

Rubriques	Valeur brut début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brut fin d'exercice
		par virement	acquisitions	par virement	par cession destruction	
Immobilisations incorporelles						
Logiciels	31 995,64		990,00		6 781,08	26 204,56
TOTAL I :	31 995,64	-	990,00	-	6 781,08	26 204,56
Immobilisations corporelles						
Aménagements, agencements divers	88 740,32				14 947,51	73 792,81
Matériels d'activités	30 961,40				3 380,38	27 581,02
Matériels informatiques	42 483,56				21 814,10	20 669,46
Matériels de bureau	19 806,93				10 591,94	9 214,99
Mobilier	41 071,43				9 558,12	31 513,31
Matériel de transport	64 001,66				252,90	63 748,76
TOTAL II :	287 065,30	-	-	-	60 544,95	226 520,35
Immobilisations financières						
Prêts à Amallia	65 773,54				2 349,00	63 424,54
Prêts au Personnel	-					
Dépôt at cautionnement	1 380,00					1 380,00
TOTAL III :	67 153,54	-	-	-	2 349,00	64 804,54
TOTAL GENERAL I + II + III :	386 214,48	-	990,00	-	69 675,03	317 529,45

Amortissements

SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissem ents cumulés en début	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Amortissem ents cumulés à la fin de
	d'exercice			l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	17 549,98	5 224,86	6 781,08	15 993,76
TOTAL I :	17 549,98	5 224,86	6 781,08	15 993,76
Immobilisations corporelles				
Aménagements, agencements divers	53 400,99	4 114,85	14 947,51	42 568,33
Matériels d'activités	28 597,89	1 600,01	3 380,38	26 817,52
Matériels informatiques	40 608,89	1 530,03	21 814,10	20 324,82
Matériels de bureau	12 820,53	1 843,00	10 591,94	4 071,59
Mobilier	36 751,06	1 252,33	9 558,12	28 445,27
Matériel de transport	35 395,91	10 834,75	252,90	45 977,76
TOTAL II :	207 575,27	21 174,97	60 544,95	168 205,29
Immobilisations financières				
TOTAL III :	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL I + II + III :	225 125,04	26 399,83	67 326,03	184 198,84

Récapitulation

Rubriques	Début	Augmentations	Diminutions	Fin
	d'exercice			d'exercice
Valeur brut des immo. Incorporelles	31 995,64	990,00	6 781,08	26 204,56
Amortissements cumulés	17 549,98	5 224,86	6 781,08	15 993,76
Valeur nettes des immo. Incorporelles	14 445,66	-4 234,86	0,00	10 210,80
Valeur brut des immo. Corporelles	287 065,30	0,00	60 544,95	226 520,35
Amortissements cumulés	207 575,06	21 174,97	60 544,95	168 205,08
Valeur nettes des immo. Corporelles	79 490,24	-21 174,97	0,00	58 315,27
Valeur brut des immo. Financières	67 153,54	0,00	2 349,00	64 804,54
Amortissements cumulés				
Valeur nettes des immo. Financières	67 153,54	0,00	2 349,00	64 804,54
TOTAL GENERAL :	161 089,44	-25 409,83	2 349,00	133 330,61

Produits à recevoir

Uniformation (formations à se faire rembourser)	23 991.42€
Indemnités journalières (à se faire rembourser par la CPAM)	647.36€
FONJEP	12 423.00€
Maif - remboursement autocom+tel suite incendie	7 680€
Total :	44 741.78 €

Charges constatées d'avance

Abonnement au journal le Progrès du 01/01 au 30/05/24	153.88 €
Pitney Bowes (loc. machine à affranchir du 01/01 au 03/01/24)	2.39 €
Sport et loisirs - frais de gestion du 01/01 au 05/07/2024	368 €
Bnp Paribas - téléphonie Dolto 1 ^{er} trim 2024	1 504.76 €
Orange internet F. Dolto abonnement du 01/01 au 04/01/24	5.69 €
Orange internet Montaberlet abonnement du 01/01 au 04/01/24	5.69 €
Eau du Grand Lyon, abonnement du 01/01 au 31/03/24	58.19 €
AST (médecine du travail) - cotisations 2024	5 040 €
GRENKE Loc copieurs 01/01 au 31/03/2024	866.38 €
Total :	8 004.98 €

Provision pour indemnités de départ à la retraite

A la clôture de l'exercice au 31 décembre 2023, une provision a été évaluée, et comptabilisée dans les comptes dudit exercice pour un montant de 9 598.70 € concernant une partie du Personnel permanent.

Les critères de calcul de cette provision sont les suivantes :

- Mise à la retraite,
- Âge de la retraite :
 - . Année de naissance : avant le 01/07/1951, âge de départ : 60 ans et 0 mois,
 - . Année de naissance : du 01/07/51 au 31/12/51, âge de départ : 60 ans et 4 mois,
 - . Année de naissance : 1952, âge de départ : 60 ans et 9 mois,
 - . Année de naissance : 1953, âge de départ : 61 ans et 2 mois,
 - . Année de naissance : 1954, âge de départ : 61 ans et 7 mois,
 - . L'âge de départ à la retraite est de 62 ans pour les personnes nées en 1955 et après,
 - Concerne les salariés de 50 ans et plus,
 - Prime calculée sur la base de leur salaire de 2022,
 - La provision représente 1/10^{ème} de la prime totale par année travaillée des dix dernières années à travailler,
 - Prime proratisée au temps de travail,
 - 100% de l'indemnité est provisionnée l'année précédant la date de départ.

Provision pour risques et charges

Il n'y a plus de risque encouru.

Provision pour médaille du travail

Néant.

Affectation du résultat N-1

Suivant le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 28 avril 2023, le résultat 2022 a été affecté en report à nouveau débiteur.

Fonds dédiés

Pas de fonds dédiés cette année.

Subventions d'investissements reçues affectées à des biens non renouvelables

Néant.

Subventions d'investissements reçues affectées à des biens renouvelables

Une seule subvention d'investissement d'un montant total de 4 629.21 € pour la rénovation de la salle d'activité du centre social La Soie - Montabertlet versée par la C.A.F dans le cadre d'un projet jeune - accordée en 2021.

Fournisseurs

L'ensemble des dettes fournisseurs et comptes rattachés sont à moins d'un an.

Dettes fiscales et sociales

L'ensemble des dettes fiscales et sociales sont à moins d'un an.

Autres dettes

L'ensemble des autres dettes sont à moins d'un an.

Charges à payer

- Commissaires aux comptes (solde honoraires 2023)	:	3 160 €
- Mairie de Décines (conso. eau + gaz Monta. 2023)	:	10 226.52 €
- Eau du Grand Lyon (conso. eau 01/11 au 31/12/23)	:	219.32 €
- EDF (consommation F. Dolto du 07/11 au 31/12/23)	:	4 138.43 €
- Engie (conso. gaz F. Dolto du 11/04 au 31/12/23)	:	4 968.65 €
- La Poste (affranchissement décembre 2023)	:	48.25 €
- Caisse d'Epargne, frais décembre 2023	:	58.91 €
- Impôts sur les Sociétés 2023 (sur intérêts du livret)	:	408.00 €
- Ast - facturation absence visite apprentie 12.2023	:	59.40 €
- 3h distribution - copies du 8.11 au 31.12.23	:	212.45 €
- 3 h distribution - copies du 7.11 au 31.12.23	:	78.84 €
- Décines - Repas 12/2023	:	1 346.85 €
Total	:	24 925.62 €

Produits constatés d'avance

- Carsat - Ateliers numériques sénior 2024	:	3 500.00 €
- Usagers (prestations 2024 facturées en 2023)	:	55 079.53 €
-	:	
Total	:	58 579.53 €

Provisions inscrites au bilan

Rubriques	Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations	Diminutions : Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	0			0
Provisions pour amendes et pénalités	0			0
Provisions pour renouvellement des immo.	0			0
Provisions pour grosses réparations	0			0
Provisions pour départ à la retraite	5138.28	9598.70	5138.28	9598.70
Autres provisions pour risques et charges	0			0
TOTAL I :	5138.28	9598.70	5138.28	9598.70
Provisions pour dépréciations				
Sur comptes usagers	0			0
Autre provisions pour dépréciations	0			0
TOTAL II :	0	0	0	0
TOTAL GENERAL I + II :	5138.28	9598.70	5138.28	9598.70
Dont dotations et reprises d'exploitation :		9598.70	5138.28	
exceptionnelles :		0	0	

Etat des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif circulant			
Usagers douteux	0	0	
Usagers - factures à payer	43 222.26	43 222.26	
Usagers chèque de caution	21 199.55	21 199.55	
Financeurs	321 866.49	321 866.49	
Agence de Service et de Paiement	0	0	
Débiteurs divers	333.48	333.48	
Produits à recevoir	44 741.78	44 741.78	
sous-total :	431363.56	431363.56	0
Charges constatées d'avance	8004.98	8004.98	
TOTAL :	439368.54	439368.54	0

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	De 2 à 5 ans	A plus de 5 ans
Du passif circulant				
Emprunt et dettes auprès des Ets de crédit	0	0	0	0
Emprunt et dettes financeurs divers (cautions)	21199,55	21199,55	0	0
Usagers acomptes reçus	0,00	0,00	0	0
Usagers avoirs COVID19	0,00	0,00	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	8752.31	8752.31	0	0
Personnel et comptes rattachés	99195,41	99195,41		0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	79583,66	79583,66		0
Autres impôts et taxes et versements assimilés	18864,00	18864,00	0	0
Autres dettes	4489,65	4489,65		0
Charges à payer	24925,62	24925,62	0	0
sous-total 1 :	257010.20	257010.20	0	0
Produits constatés d'avance	58579,53	58579,53	0	0
sous-total 2 :	58 579,53	58 579,53	0	0
TOTAL 1+2 :	315 589.73	315 589.73	0	0

III- NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation des produits d'exploitation	2023	2022	% 23/22
cotisations (adhésions)	3 128,99	5 632,00	-44,44%
participation des usagers	336 658,66	323 106,64	4,19%
CAF aides aux temps libres (bons vacances)	0,00	0,00	0,00%
CAF prestation de services Ets d'Accueil du Jeune Enfants	467 495,71	428 779,54	9,03%
CAF prestation de services heures de concertation	2 381,45	2 200,97	8,20%
CAF prestation de services accueil de loisirs	63 508,48	61 370,09	3,48%
CAF prestation de services Contrat Local d'Acc, à la Scolarité	-2 220,19	2 732,72	-181,24%
CAF prestation de services Jeunes	21 451,50	20 605,00	4,11%
CAF prestation de services Lieu d'Accueil Enfants Parents	3 135,86	5 199,10	-39,68%
CAF prestation de services plan mercredi	8 128,75	4 879,54	66,59%
CAF prestation de services Animation Collective Famille	49 310,40	47 364,00	4,11%
CAF prestation de services Animation Globale	147 388,00	141 570,00	4,11%
CAF prestation de services mesure d'accompagnement COVID	0,00	0,00	0,00%
CAF prestation de services bonus mixité sociale	25 200,00	25 200,00	0,00%
CAF prestation de services bonus inclusion handicap	1 294,95	5 711,64	-77,33%
CAF prestation de services bonus territoires	149 679,66	150 824,64	-0,76%
participations frais de salle	420,00	240,00	75,00%
participations frais de matériel	0,00	20,00	0,00%
prestations diverses	36,90	18 572,21	-99,80%
transports en taxi solidaire	1 251,00	729,00	71,60%
autres produits annexes	248,50	97,55	154,74%
subventions de l'Etat	1 986,10	31 758,23	-93,75%
subventions Conseil Régional	0,00	0,00	0,00%
subventions Métropole de Lyon	20 000,00	20 904,00	-4,32%
subventions de fonctionnement Ville de Décines	308 896,00	308 896,00	0,00%
subvention Contrat Enfance Jeunesse (ville de Décines / CAF)	0,00	3 018,48	-100,00%
subvention Convention Territoriale Globale (Ville de Décines)	270 936,00	270 936,00	0,00%
subvention CAF	98 971,00	109 725,00	-9,80%
FONJEP	19 530,00	7 107,00	174,80%
Autres subventions	3 859,96	5 332,90	-27,62%
produits divers	636,78	1,89	33592,06%
reprise provision départ à la retraite	5 138,28	9 868,98	-47,94%
reprise provision licenciement	0,00	0,00	0,00%

reprise provision créances irrécouvrables	0,00	0,00	#DIV/0!
reprise provision autre	0,00	0,00	#DIV/0!
indemnités journalières de sécurité sociale et de prévoyance	5 960,54	14 658,73	-59,34%
remboursements formations	26 399,48	30 644,43	-13,85%
transfert charges de personnel	4 972,53	1 147,54	0,00%
indemnité d'activité partielle	0,00	0,00	#DIV/0!
transfert remboursement assurance	7 680,00	0,00	0,00%
dons	0,00	0,00	#DIV/0!
utilisation fonds dédiés	0,00	0,00	#DIV/0!
Total des produits d'exploitation :	2 053 465,29	2 058 833,82	-0,26%

Ventilation des charges d'exploitation	2023	2022	% 23/22
alimentation, boissons, fournitures	18 251,95	23 589,97	-22,63%
achat matériels, équipements, travaux	-	-	#DIV/0!
eau, gaz, électricité, carburant	50 914,24	45 472,59	11,97%
petit équipement	13 988,08	14 873,81	-5,95%
produits d'entretien et fournitures de bureau	13 002,87	37 203,16	-65,05%
repas des centres de loisirs et Grain de Malice	79 281,95	79 286,99	-0,01%
sous-traitance	-	-	0,00%
locations	29 740,00	15 716,51	89,23%
entretien et maintenance	15 138,29	7 725,74	95,95%
assurances	10 054,32	9 412,81	6,82%
documentations	1 019,88	836,86	21,87%
formation des bénévoles	-	570,00	-100,00%
divers services	6 024,00	5 720,77	5,30%
personnel intérimaire	851,56	5 091,98	-83,28%
honoraires	10 843,05	14 241,96	-23,87%
catalogues, imprimés, cadeaux	6 576,58	3 331,20	97,42%
transport d'activité	16 075,50	20 327,90	-20,92%
frais de déplacement bénévoles et salariés	2 904,66	1 336,16	117,39%
missions réceptions	4 982,43	11 598,38	-57,04%
frais postaux et de télécommunication	12 229,53	11 091,13	10,26%
services bancaires	1 315,87	1 268,61	3,73%
cotisations à la fédération des centres sociaux	11 681,90	11 655,21	0,23%
autres cotisations (ELISFA)	3 170,00	3 164,00	0,19%
services extérieurs, sorties	21 685,00	33 687,84	-35,63%
frais de recrutement du Personnel	-	660,00	0,00%
frais de conseil et d'assemblée	730,73	9,70	7433,30%
frais de formation	30 737,50	38 444,25	-20,05%
impôts, taxes et versements assimilés	97 024,04	98 741,96	-1,74%
salaires	1 193 390,80	1 305 693,22	-8,60%
charges sociales	326 951,32	340 292,39	-3,92%
dotations aux amortissements	26 399,83	21 471,19	22,95%
dotations aux provisions pour risques	-	-	0,00%
dotations aux provisions pour départs à la retraite	9 598,70	5 138,28	86,81%
dotations aux provisions pour dépréciation des créances	-	-	0,00%
engagement à réaliser sur ressource affectée	-	-	0,00%
autres charges	5 958,14	788,44	655,69%

Ventilation des produits financiers

- produits nets sur les cessions de valeurs mobilières :	0,00 €
- intérêts du livret A :	1 963.18 €
- intérêts du livret Asso :	1 701.88 €
total :	3 665.06 €

Ventilation des charges financières

Néant.

Ventilation des produits exceptionnels

- Complément Aide exceptionnelle Covid :	5 227.50 €
- Versement supplémentaire ANCV :	750.00 €
- Remboursement fournisseur :	2.34 €
- Subvention exceptionnelle Caf - soutien financier :	25 000.00 €
- Gain sur liaison Noé/Chloé - pointage compte usagers :	18 636.99 €
- Achats non encaissés :	21.79 €
- Quote- part de subvention d'investissement :	462.92 €
- Produit exceptionnel sur usager Noé :	3 193.50 €

L'an passé, nous avons mis en place les transferts d'écritures de facturation et de règlements entre nos logiciels métiers facturation / comptabilité. Cela avait impliqué la création d'un compte client par usagers alors que jusqu'à présent les comptes usagers étaient gérés de manière globale. Cela avait mis en exergue de l'antériorité qu'il nous était impossible de recouvrir. Nous avons donc passé une perte de + 17k€. Cette année, après un nouveau pointage des comptes usagers, nous avons constaté que le logiciel de facturation faisait ressortir un état financier des familles en fonction des dates d'échéance de paiement et non en fonction des dates de facturation ce qui explique le décalage constaté l'an passé. Nous avons donc régularisé l'ensemble des comptes famille par famille et aujourd'hui, les états logiciels - comptabilité sont juste au centime d'euros près. La perte passée pour un montant de 17k€ en 2022 est rattrapée par un excédent sur l'exercice 2023.

Ventilation des charges exceptionnelles

- Différence sur encaissement fournisseur et Cesu :	931.78 €
---	----------

Résultat par établissement

Résultat 2023 du centre social Françoise Dolto :	127 108.47 €
Résultat 2023 du centre social La Soie - Montaberlet :	- 38 545,58 €
total :	88 562.89 €

**Tableau récapitulatif des ressources humaines au
31/12/2023**

COLLABORATEURS	TEMPS PLEIN	TEMPS PARTIELS	
	NOMBRE	NOMBRE	NOMBRE EN ETP
PERMANENTS			
Salariés en CDI	29	9	5,15
Salariés en CDD	2	0	0
Salariés en CEE (1)	0	0	0
CONTRATS AIDES			
Contrat d'Accompagnement à l'Embauche	0	0	0
Emploi d'Avenir	0	0	0
Contrat de génération	0	0	0
Apprentissage	1	0	0
TOTAL	32	9	5,15

(1) Le contrat d'engagement éducatif (C.E.E.) est un contrat de travail proposé aux personnes exerçant des fonctions d'animation et d'encadrement dans des accueils collectifs de mineurs. Il s'agit d'un contrat particulier puisqu'il déroge sur certains points au droit du travail, notamment sur le temps de travail, le repos et la rémunération.

La totalité des contrats signés par le même employé ne doit pas aller au-delà de 80 jours sur 12 mois consécutifs. Le nombre d'heures effectuées par semaine ne doit pas dépasser 48 heures.

Ressources humaines moyennes en 2023 et coûts

	2020	2021	2022	2023	Variation 22/23
Nombre d'heures payées	78697,86	85049,47	76649,17	70465,27	-8,07%
Equivalence en temps pleins (/1820,04 h/an)	43,24	46,73	45,72	40,63	-11,13%
Salaires bruts (hors congés payés et indemnités)	1047282,09	1178347,15	1237588,09	1177819,74	-4,83%
Coût horaire brut moyen	13,31	13,85	16,15	16,71	3,47%
Coût salarial (brut+charges+taxes+CP)	1536741,73	1605105,53	1685217,77	1595878,53	-5,30%
Coût horaire chargé moyen	19,53	18,87	21,99	22,65	3,00%

IV- REMUNERATION DU PERSONNEL CADRE

Le total des salaires bruts des cadres de direction (2 salariés) les mieux rémunérés en 2023 est de 103 454.68 €. (97 667.29€ en 2022, 93 953.09€ en 2021 et 82.355,31€ en 2020)

Le total des salaires bruts des cadres (5 salariés) en 2023 est de 217 447.93 € (217 447.93€ en 2022 pour 7 salariés, 249 633.14€ en 2021 pour 7 salariés et 235.692,52 € en 2020 pour 7 salariés).

Notons que l'an passé, nous avons eu :

- le départ de deux de ces cadres
- un arrêt de + 6 mois d'un de ces cadres

V-REMUNERATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

L'an passé, nous avons payé 7 524 € d'honoraires de commissariat aux comptes.

Cette année, ces honoraires sont de 7 946.20 €.

VI- AUTRES INFORMATIONS

Informations concernant les contributions volontaires

50 bénévoles dont les heures représentent 2,20 Equivalent Temps Plein (E.T.P.)

- . estimation du salaire brut sur la base du SMIC : $2.20 \times 1\,820 \times 11.65 = 46\,646.60$ €
- . estimation charges patronales : $46\,646.60 \times 30\% = 13\,993.98$ €
- . valorisation du bénévolat 2023 (non valorisé en comptabilité) = 60 640.58 €

pour information :

- . 1 820 = heures annuelles d'1 ETP
- . 11.65 = taux du SMIC en 2023
- . 30% = % moyen des charges patronales sur un SMIC

Les mises à disposition, à titre gratuit, de la ville de Décines à l'Association se chiffre comme suit :

Détail des charges supplétives par centre	Françoise Dolto	La Soie - Montaberlet
Loyers 1 an	161 068.02	61 560.60
Personnel mis à disposition	0,00	10 897.23
Fluides	0,00	0,00
Maintenance, réparations installations thermiques	0.00	278.43
Entretien du bâtiment	5 520.33	0
Location mobilière	190.24	91.36
Fournitures diverses	1 298.31	0.00
Assurances	2062.50	842.50
Frais de télécommunications	450.06	249.60
Autres services extérieurs	0.00	132
Etudes et recherches	396.78	507.80
Annonces et insertions	972	0.00
Totaux :	171 958.24	74 559.52
	246 517.76	

Informations concernant les dons

L'Association n'a reçu aucun don cette année.

Engagements hors bilan

Emprunt auprès des organismes bancaires	:	0,00 €
Dettes garanties par des sûretés réelles	:	0,00 €
Engagements financiers	:	0,00 €
Crédit bail :		
- Grenke, location 2 photocopieurs Avenir Bureautique au C.S. F. Dolto et au C.S. La Soie - Montaberlet	:	866,38 € / trimestre